

## 4.5.3 Explications concernant les comptes annuels

### 1. Liquidités

	31.12.2021	01.01.2021
	en CHF	en CHF
Caisse	86.70	0.00
PostFinance	1 594 056.16	294 300.39
<b>Total des liquidités</b>	<b>1 594 142.86</b>	<b>294 300.39</b>

### 2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles du SAS se composent du mobilier et d'équipements de bureau ainsi que d'installations informatiques.

	2021
	en CHF
<b>Coûts d'acquisition</b>	
01.01.2021	10 102
Entrées	17 830
Sorties	0
<b>31.12.2021</b>	<b>27 932</b>
<b>Amortissements cumulés</b>	
01.01.2021	0
Amortissements	4 060
Sorties	0
<b>31.12.2021</b>	<b>4 060</b>
<b>Valeur comptable nette au 31.12.2021</b>	<b>23 872</b>

### 3. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles du SAS se composent des frais activés pour les logiciels, l'identité visuelle, etc.

	2021
	en CHF
<b>Coûts d'acquisition</b>	
01.01.2021	151 150
Entrées	0
Sorties	0
<b>31.12.2021</b>	<b>151 150</b>

<b>Amortissements cumulés</b>	
01.01.2021	0
Amortissements	39 183
Sorties	0
<b>31.12.2021</b>	<b>39 183</b>

**Valeur comptable nette au 31.12.2021** **111 967**

#### 4. Dettes résultant de livraisons et de prestations

	31.12.2021	01.01.2021
	en CHF	en CHF
Dettes résultant de livraisons et de prestations		
Envers des tiers	391 117	0
Envers des entités liées	49 443	0
<b>Total des dettes résultant de livraisons et de prestations</b>	<b>440 550</b>	<b>0</b>

Les dettes envers des entités liées concernent :

	31.12.2021	01.01.2021
	en CHF	en CHF
Caisse de pension Publica	40 997	0
SG-DETEC	8 436	0

#### 5. Comptes de régularisation passifs

Les comptes de régularisation passifs se composent des congés et des avoirs en temps (y compris les charges sociales) au 31 décembre 2021 ainsi que des autres transferts de charges au titre de l'exercice 2021.

#### 6. Dettes financières à long terme

Pour financer les travaux de développement préalables à son début d'activité, le SAS a demandé un « prêt » à l'Administration fédérale des finances (AFF), conformément à l'article 9r, alinéa 2, de la LCdF. Celui-ci a été approuvé sous la forme d'un compte de dépôt détenu auprès de la trésorerie de l'AFF et doit être remboursé sur une période de quatre ans.

Si le compte présente un avoir en faveur du SAS, le montant correspondant est intégré aux liquidités.

#### 7. Provisions

	31.12.2021	01.01.2021
	en CHF	en CHF
Provisions à court terme	2 142	0
Provisions à long terme	80 888	0
<b>Total des provisions</b>	<b>83 030</b>	<b>0</b>

La provision à long terme couvre les obligations du SAS au titre des primes de fidélité et des congés sabbatiques (y compris les charges sociales) au 31 décembre 2021. Conformément à l'alinéa 4 des dispositions transitoires de la modification du 28 septembre 2018 de la loi fédérale sur les chemins de fer (LCdF ; RS 742.101), les rapports de travail des employés de Sillon Suisse SA ont été transférés au SAS avec tous les droits et obligations qui en découlent (art. 333 du Code des obligations [CO]).

## 8. Produits nets des livraisons et des prestations

	01.01.2021
	en CHF
Emoluments et indemnités	65 652 371
Autres produits d'exploitation	43 215
<b>Total des produits provenant des livraisons et prestations</b>	<b>65 695 586</b>

Depuis le début de son activité le 1<sup>er</sup> janvier 2021, le SAS se finance au moyen d'émoluments facturés aux gestionnaires d'infrastructure relevant de sa compétence. Ceux-ci couvrent les coûts prévus et budgétisés par le SAS (art. 9o et 9f LCdF ; RS 742.101).

Les autres produits d'exploitation proviennent des prestations au service de RailNetEurope (RNE) et du corridor de fret ferroviaire 1 (RFC 1 ou corridor « Rhin-Alpes »).

## 9. Charges pour achat de prestations

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, les GI facturent leurs prestations au SAS sur la base des contrats d'horaire.

	2021
	en CHF
<b>Total des charges pour achat de prestations</b>	<b>61 752 550</b>

## 10. Charges de personnel

	2021
	en CHF
Charges salariales	1 928 321
Charges sociales	477 114
Autres charges de personnel	65 385

**Total des charges de personnel****2 470 820**

Au 31 décembre, les effectifs se composaient de 14,5 équivalents temps plein.

**11. Charges de locaux**

	2021
	en CHF
Loyers	83 040
Frais accessoires	9 915
Nettoyage	5 157
Entretien	153
<b>Total des charges de locaux</b>	<b>98 265</b>

**12. Entretien, réparations, remplacements (ERR) et charges de crédit-bail pour immobilisations corporelles**

	2021
	en CHF
Mobilier	4 557
ERR Mobilier et équipements	892
<b>Entretien, réparations, remplacements (ERR) et charges de crédit-bail pour immobilisations corporelles</b>	<b>5 449</b>

**13. Charges administratives**

	2021
	en CHF
Assurances	2 365
Droits, taxes et autorisations	1 171
Electricité et taxes d'élimination	1 219
Charges administratives et de bureau	89 416
<b>Total des charges administratives</b>	<b>94 171</b>

**14. Frais d'informatique**

	2021
	en CHF
Logiciels informatiques, y c. location	163 917

Service et support informatique	208 102
---------------------------------	---------

<b>Total des frais d'informatique</b>	<b>372 019</b>
---------------------------------------	----------------

## 15. Amortissements

	2021
	en CHF
Amortissements des immobilisations corporelles	4 060
Amortissements des immobilisations incorporelles	39 183
<b>Total des amortissements des immobilisations</b>	<b>43 243</b>

## 16. Résultat financier

	2021
	en CHF
Charges financières	-1 124
Produits financiers	15
<b>Total du résultat financier</b>	<b>-1 109</b>

### 4.5.4 Autres informations relatives aux annexes

#### Obligations futures - Charges de locaux

En 2021, le SAS a conclu un contrat de location de cinq ans portant sur des locaux à usage de bureaux. Après la première année, les charges restant à payer s'élèvent à CHF 332 000.– pour les quatre ans à venir.

#### Engagements éventuels

Aucun engagement de cette nature n'est constaté au 31 décembre 2021.

#### Encaissement fiduciaire

Conformément à l'article 9f, alinéa 1, lettre b, de la LCdF (RS 742.101) et à l'article 2, lettre l, de l'OServAS (RS 742.123), le SAS est chargé par la loi de percevoir auprès des utilisateurs des sillons (à savoir les ETF) les émoluments d'utilisation des sillons et la redevance d'annulation, sur facture et au nom des GI, et de verser les recettes à ces derniers.

Une comptabilité distincte a été établie pour cette tâche sous le poste « Encaissement ». Un compte séparé a également été créé auprès de PostFinance aux fins exclusives de ces opérations d'encaissement.

Il n'est pas rendu compte de la comptabilité fiduciaire dans les comptes annuels du SAS.

#### Evénements postérieurs à la date du bilan

Entre le 31 décembre 2021 et le 4 février 2022, il ne s'est produit aucun événement qui serait susceptible d'entraîner un ajustement des valeurs à l'actif et au passif du SAS ou mériterait d'être mentionné ici.

Berne, le 4 février 2022



**Urs Hany**

Président du conseil d'administration



**Dr Thomas Isenmann**

Directeur

#### 4.5.5 Proposition concernant l'emploi du bénéfice

	2021
	en CHF
Pertes résultant du bilan au 1 <sup>er</sup> janvier 2021	-150 982
Résultat annuel (bénéfice)	818 779
<b>Bénéfice résultant du bilan au 31 décembre 2021</b>	<b>667 797</b>
<b>Affectation de bénéfice</b>	<b>667 797</b>